

2 Politique

Activités présidentielles

Lin Espey chez Ali Bongo Ondimba

M.A.M

Libreville/Gabon

LE directeur général de la société pétrolière BW Energy, Lin Espey, a été reçu en audience, hier, par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. La rencontre a eu lieu au palais de la présidence de la République. L'hôte du président gabonais était accompagné de son directeur géoscience, Javed Akhtar, et du directeur général de la branche gabonaise, Beka Nguema. Les responsables de cette entreprise pétrolière sont venus présenter au nu-



Lin Espey faisant ses civilités au chef de l'Etat.



Une phase de l'audience.

méro un gabonais, les énormes potentialités du Bloc Dussafu. Mis en production le 6 sep-

tembre dernier, ce champ pétrolier produit un volume de 8000 barils/jour, l'ambition étant de passer à

15000 barils d'ici à 2019. Soulignons qu'au cours de cette rencontre, le président de la République ga-

bonaise a encouragé les efforts d'investissement du groupe BW Energy au Gabon. Lesquels cadrent

avec la politique de diversification de l'économie lancée par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.

Elections couplées à venir/UN/Après l'invalidation de la candidature de Chantal Myboto Gondjout

Lambert Assang se retire de la liste aux locales



Déclaration de l'UN, lue ici par Lambert Assang (g), le suppléant de la candidate Chantal Myboto Gondjout, assise à ses côtés.



Les journalistes et hiérarques de l'UN étaient présents, lors de la déclaration.

LLIM

Libreville/Gabon

Le suppléant de Chantal Myboto Gndjout, à l'origine de l'invalidation de sa candidature, dont le nom figure également sur la liste de l'UN au 1er arrondissement de Libreville, a décidé d'enlever son nom, de peur de susciter à nou-

veau un contentieux après le scrutin.

LAMBERT Assang, le suppléant de Chantal Myboto Gondjout de l'Union nationale (UN), candidate investie au 1er siège du premier arrondissement de la commune de Libreville, s'est retiré de la liste dudit parti aux locales dans cette circonscription électorale. C'est ce qui ressort de la déclaration qu'il a faite,

hier, au siège de leur parti. Selon lui, la décision de la Cour constitutionnelle vient de faire la preuve de sa "partialité". Ce d'autant que "Le PDG doit toujours être protégé et favorisé", a-t-il dit. Lambert Assang a dit prendre acte de cette décision qu'il se garde de commenter. Tout comme il a noté qu'il est encore "candidat à ce jour sur la liste proposée pour l'élection des conseil-

ers municipaux", fait pour lequel il a d'ailleurs marqué son étonnement quant à la validation de sa candidature sur cette liste. Fort de cela, il a "officiellement" et "solennellement" annoncé le retrait de sa candidature sur la liste des conseillers proposés par l'UN au premier arrondissement de la commune de Libreville. Ce, a poursuivi Lambert Assang, "(...) pour éviter toute surprise et pour

éviter de servir mes amis sur l'autel du sacrifice érigé par la Cour constitutionnelle en faveur du PDG". Pour rappel, la candidature de Mme Chantal Myboto Gondjout avait fait l'objet d'une requête en annulation introduite par le candidat du PDG, Gabriel Malonga Mouelet, au prétexte que son suppléant, Lambert Assang n'avait pas encore démissionné du PDG dont il était militant.

Or la loi interdit à tout citoyen de se présenter sous l'étiquette d'un autre parti politique sans avoir préalablement démissionné, au moins quatre mois plus tôt, de la formation politique dans laquelle il militait. Les arguments apportés par la candidate de l'UN et son suppléant n'ont pas pu convaincre les membres de la Cour. D'où l'invalidation de leur candidature par la haute juridiction.

Miroir du gouvernement

Cacophonie !

QUE penser des propos tenus par le ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, Francis Nkea Ndzigue, qui, lors d'une rencontre avec les responsables d'établissement, vendredi 21 septembre dernier, a laissé entendre que "(...) la rentrée administrative pouvait se faire dans la fourchette de la deuxième quinzaine du mois en cours" ? En tout cas, de mémoire de parents d'élèves, c'est bien la première fois que le chef du département de l'Education nationale donne une date aussi vague et imprécise sur la rentrée administrative. Ce qui

laisse la porte ouverte à toutes les interprétations possibles. Tant l'échelle de temps est assez large. Tout ceci n'est pas fait pour rassurer tous les maillons de l'Education nationale. Et dénote quelque part une certaine forme d'impréparation voire de pilotage à vue. D'autant plus que, dans le même temps, dans plusieurs écoles primaires, collèges d'enseignement secondaires et lycées publics, rien ne semble avoir démarré (Lire par ailleurs). Et pour cause, la plupart des chefs de ces établissements ont clairement fait

valoir qu'ils attendent leur confirmation ou la nomination de leurs successeurs à leurs postes et la publication du calendrier scolaire, pour se mettre au travail. Ce qui paraît logique, vu qu'ils ont la charge de procéder, en principe, aux réinscriptions, inscriptions, à l'élaboration des emplois du temps, affichage des listes des élèves, etc. Dans tous les cas, cette situation est déplorable. C'est à ne plus rien y comprendre. D'aucuns pourraient être tentés de croire que le ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, a le re-

gard essentiellement rivé, depuis quelque temps, sur sa candidature aux élections législatives au 2e siège du département du Haut-Ntem, dans la province du Woleu-Ntem. Si bien que les personnels administratifs et d'encadrement des différents établissements d'enseignement publics de notre pays ne savent pas encore, à ce jour, sur quel pied véritablement danser. De quoi les démotiver à l'entame de cette nouvelle année scolaire. Et rendre moins aisés leurs rapports avec le membre du gouvernement.

Quoiqu'il en soit, pour éviter que de tels errements ne se reproduisent dans le futur, il serait peut-être raisonnable d'institutionnaliser, une fois pour toute, la date de la rentrée administrative. À l'image de la rentrée judiciaire, fixée au premier lundi du mois d'octobre ou celle de la Cour constitutionnelle, le deuxième jeudi du mois de janvier. Sur ce, votre chronique sera absente pendant deux semaines pour cause d'élections législatives et locales. À nous revoir donc après le 27 octobre.